

# Mon bilan prévention

*Réunion ARS / Assurance Maladie / URPS / FEMAS / GRCS*

*26 mars 2024*

La prévention en santé est un axe essentiel d'amélioration de la santé des Français

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2023 a prévu la mise en place de « rendez-vous de prévention », annoncée par le Président de la République en 2022.

Pour permettre à chaque citoyen de devenir acteur de sa santé, ces rendez-vous sont mis en place pour structurer une démarche de prévention aux âges clés de la vie, et ainsi favoriser les comportements favorables à la santé.

Afin de définir le contenu et le déroulé des Bilans, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a été saisi par le DGS le 23 novembre 2022. Le [rapport](#) a été publié le **22 juin 2023**.



Une approche holistique de la santé inédite en Europe



Concerne plus de 20 millions de Français chaque année



Co-construit avec 4 catégories de professionnels de santé

### *Dispositif créateur de valeur au niveau individuel et collectif*

- **Au niveau individuel**, une action de prévention efficace permet à chacun de s'approprier les **bons réflexes** de prévention et ainsi de **devenir acteur de sa santé**.
  - ▶ Mon bilan prévention, ce sont des **objectifs concrets et adaptés au quotidien de chacun**.
- **Au niveau collectif**, « Mon bilan prévention » contribuera, à travers l'éducation à la santé, à la diffusion d'une nouvelle **culture de la prévention**, ambitieuse et largement partagée avec des **impacts sanitaires** (amélioration taux dépistage, réduction maladie chronique), **sociaux** (focus sur les publics vulnérables ou les jeunes) et **économiques** (gain à l'arrêt ou la réduction du tabac par exemple)

# Présentation du dispositif | Structuration des Bilans

## Tranches d'âge

✓ Alignement sur les recommandations HCSP

18-25 ans

45-50 ans

60-65 ans

70-75 ans

**Objectif :** dépister les facteurs de risque et accompagner vers un changement de comportement

**Objectif :** dépister des facteurs de risque et repérer les fragilités pour mieux préserver l'autonomie future

**Objectif :** dépister les facteurs de risque et les fragilités pour mieux préserver l'autonomie

## Contenu

✓ Alignement sur les recommandations HCSP

**Durée de l'entretien :** une trentaine de minutes (voire jusqu'à 45 minutes dans les cas où le PS effectuerait un bilan avec une personne non suivie habituellement)

### Thématiques préconisées

- Alimentation
- Addictions
- Vaccination chroniques
- Activité physique et sédentarité
- Santé mentale
- Cancers
- Habitat/environnement
- Santé sexuelle
- Autres maladies
- Vie sociale

## Effecteurs des RDV

- Médecins
- Pharmaciens
- IDE
- Sages-femmes

## Aspect hybride

### Prévention primaire

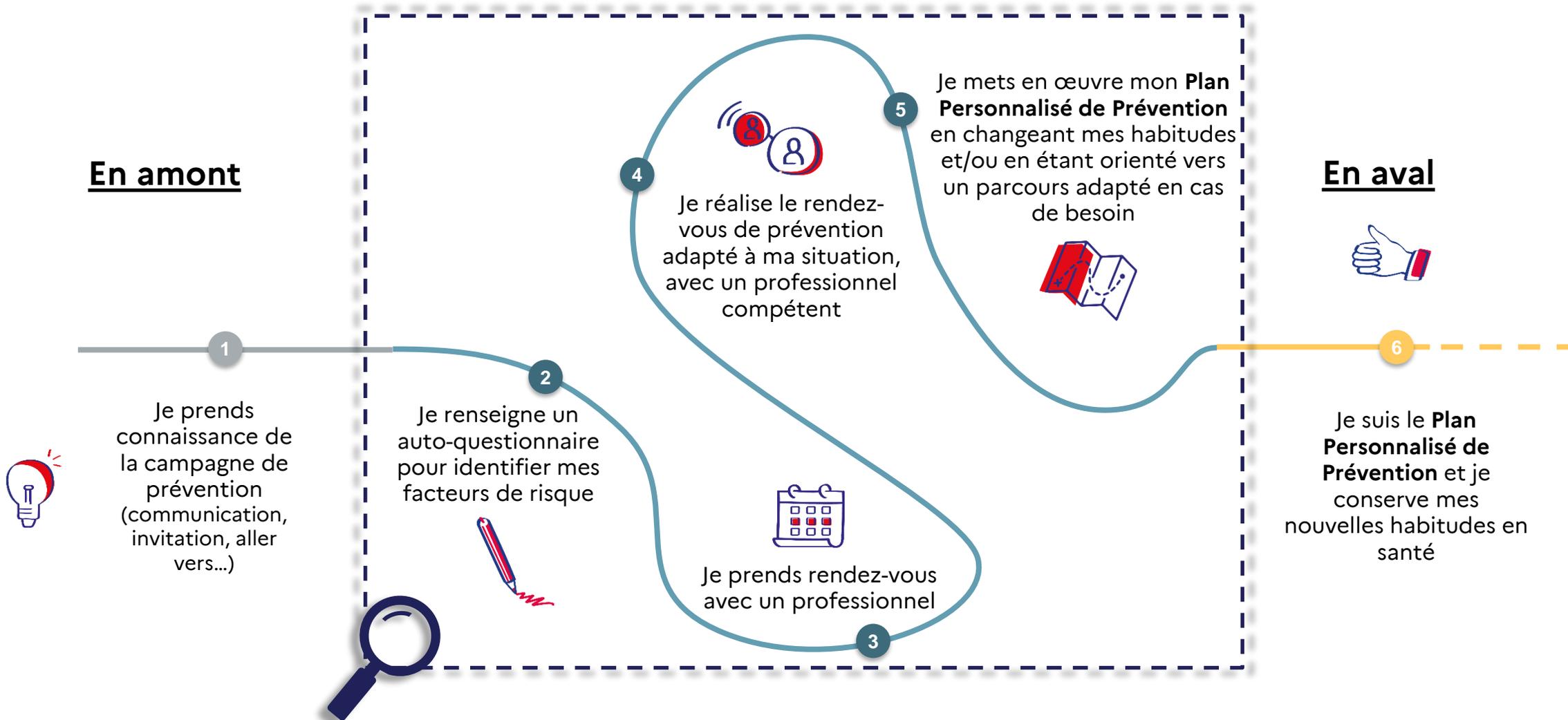
**Objectif:** Changer les habitudes de vie vers des habitudes plus favorables à la santé : faire en sorte que le patient devienne « acteur de sa santé »

### Prévention secondaire

**Objectif :** Permettre d'améliorer les taux de recours aux dépistages

## Avis HCSP

« Un bénéfice important pourrait être observé si les rendez-vous eux-mêmes étaient encadrés par une **phase d'amont** et une **gestion d'aval plus structurées** avec une attention particulière à la réduction des inégalités de santé (universalisme proportionné) ».



# Le principe de l'auto-questionnaire et de la restitution

Les personnes invitées au Bilan de prévention seront conviées à remplir un auto-questionnaire qui ne nécessite aucune connaissance médicale ( +/- 40 questions, < à 10minutes)

## Objectifs

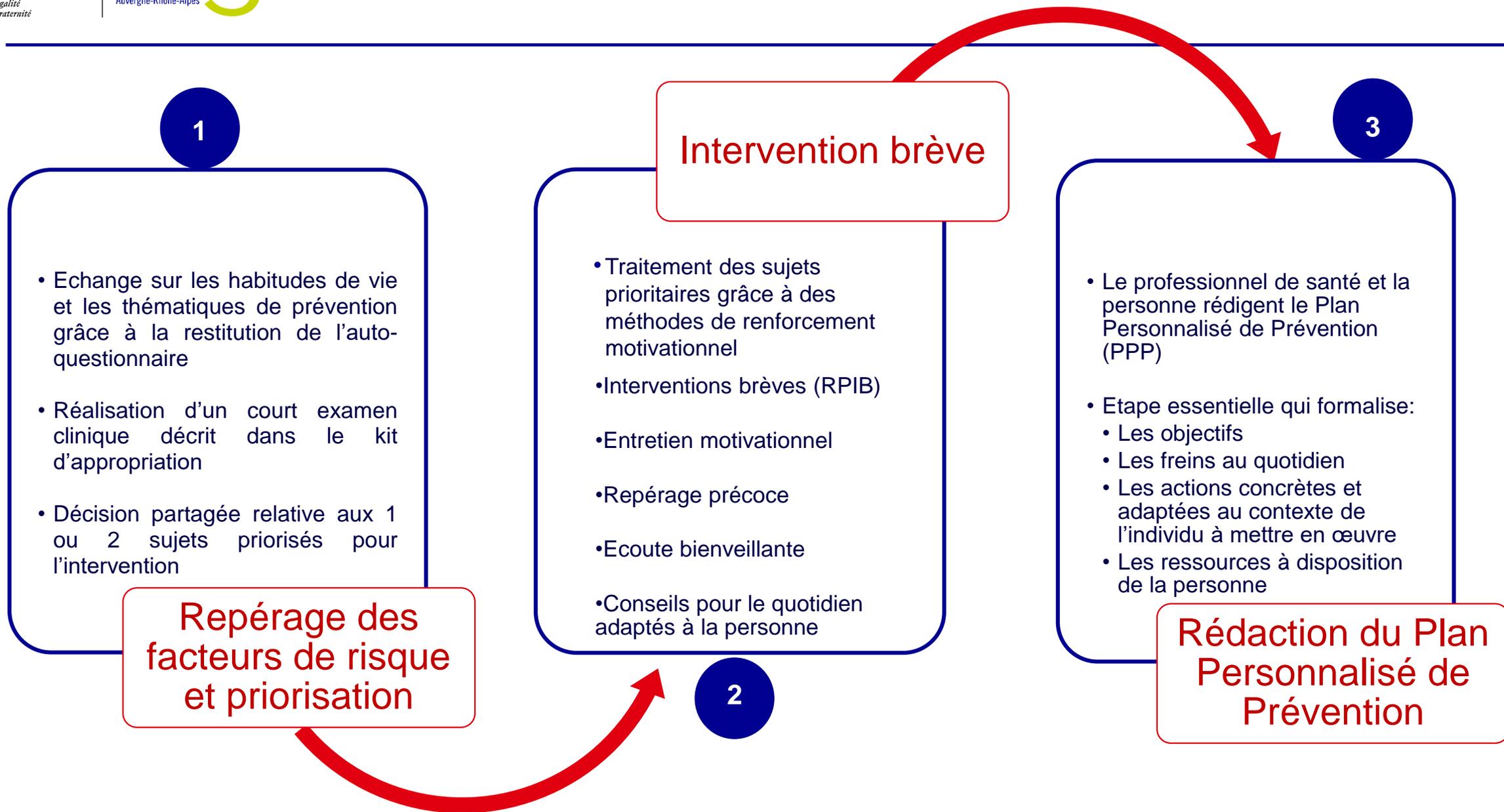
- **Prendre conscience de ses habitudes de vie** et entamer une première réflexion sur les comportements ayant une influence sur la santé
- **Bénéficiaire de premiers conseils** pour agir sur sa santé grâce à la restitution
- **Prendre connaissance des thématiques** qui pourront être abordées lors du bilan de prévention
- La restitution permet à l'effecteur de connaître rapidement les premiers éléments sur les habitudes de vie de la personne (et donc d'être plus efficace lors de l'entretien)

## Modalités pratiques

- Les auto-questionnaires sont disponibles en version numérique sur « *Mon Espace Santé* » ainsi que la restitution avec les premiers conseils
- Une version papier des auto-questionnaires sera également disponible et téléchargeable sur le site du MSP et Ameli.fr

➔ **L'auto-questionnaire n'est pas obligatoire pour accéder au Bilan de prévention**

# Les étapes du Bilan avec le professionnel de santé



# Embarquement des professionnels de santé

## Outils à disposition des professionnels de santé

### En amont du bilan

Le livret de présentation

Les fiches thématiques

Exemple d'auto-questionnaire 45-50 ans

### Pendant le bilan

La fiche d'aide au repérage des risques

### Pour l'aval du bilan

Le Plan Personnalisé de Prévention

La cartographie de ressources de prévention

Un Webinaire de présentation du dispositif et de ses outils est disponible en *replay* pour faciliter la prise en main des bilans de prévention par les professionnels de santé.

<https://vimeo.com/875901085/d5552939b0>

L'ensemble des documents est disponible sur le site du ministère de la santé et de la prévention



# Embarquement des professionnels de santé

Inscription des Professionnels de santé sur le site Santé.fr

L'annuaire des professionnels de santé et des pharmacies habilités à réaliser les bilans de prévention est opérationnel et disponible à l'adresse suivante: [sante.fr/annuaire-mon-bilan-prevention](https://sante.fr/annuaire-mon-bilan-prevention).

Tous les professionnels de santé volontaires sont invités à compléter leur fiche sur le site [Santé.fr](https://sante.fr)

1

Connectez-vous à l'espace réservé aux professionnels de santé de Santé.fr muni de votre carte CPS ou e-CPS

<https://www.sante.fr/professionnel/connexion>

2

Sélectionnez sur la page d'accueil « Bilan prévention »

3

Pour chacun de vos lieux d'exercice, renseignez les informations relatives au bilan de prévention en répondant à 2 questions:

- Effectuez-vous des bilans ?

- Si vous utilisez une solution permettant de prendre rendez-vous en ligne, pourriez-vous indiquer le lien utilisable par le grand public ? Santé.fr ne pourra présenter ce lien que s'il respecte le format <https://www.monsite.fr>

4

Vérifiez les informations renseignées sur votre fiche

Vous êtes un.e professionnel.le de santé ? Connectez-vous pour mettre à jour les informations relatives à Mon Bilan Prévention, à l'accessibilité de votre cabinet et à votre offre covid que Santé.fr collecte et présente.

Retour à vos lieux d'exercice

RECHERCHER

Précisez votre ville

DÉCONNEXION

LIEU D'EXERCICE 1 : Dernière mise à jour le 01/09/2023

Effectuez-vous des bilans prévention ?

OUI  NON

Si vous utilisez une solution permettant de prendre rendez-vous en ligne, pourriez-vous indiquer le lien utilisable par le grand public ? (Santé.fr ne pourra présenter ce lien que s'il respecte le format <https://www.monsite.fr>)

ex: <https://www.monsite.fr>

ENREGISTRER

Attention : un délai de plusieurs semaines sera nécessaire avant la mise en ligne de ces informations sur votre fiche

Une cartographie des offres de prévention en santé est en cours d'élaboration par la Direction du Numérique en Santé (DNS) pour assurer le parcours d'aval des Bilans de prévention.

Regroupant les ressources nationales, elle est enrichie des offres locales grâce aux équipes des ARS. Dans le cadre de la généralisation du dispositif, cette cartographie facilite la réorientation post bilan pour le professionnel mais accompagne également l'assuré dans sa démarche préventive.

Une carte thématique, c'est pour l'utilisateur :

- un bref contenu éditorial, pointant éventuellement vers des ressources tierces
- un ensemble d'offres autour de tel problématiques, issues des référentiels nationaux ou contribuées manuellement
- un filtrage par offre ou par besoin

La carte thématique agrège des contenus de sources variées. Elle s'appuie sur la fonctionnalité de jeux d'offre, permettant de consolider des offres décrites de façons variées et de mettre en valeur des offres complexes issues du ROR (comme par exemple les CMP pédiatriques).

### 7 sujets clés, 12 cartes\*

#### ❖ Vaccination

- vaccination adulte
- vaccination du voyageur

#### ❖ Addiction

- drogue
- tabac
- alcool
- jeu
- produits de consommation courant

#### ❖ Nutrition

#### ❖ Activité physique

#### ❖ Santé sexuelle

#### ❖ Santé mentale

#### ❖ Dépistage

#### Addictologie



**Le Bilan Prévention est rémunéré à hauteur de 30 € pour tous les professionnels de santé habilités à les réaliser.**

Aucun acte ne pourra être facturé en sus du « Bilan Prévention », sauf dans les situations suivantes :

- **Réalisation d'un acte de prévention dans le cadre d'un programme de santé publique** : un acte de vaccination pour les sages-femmes, les pharmaciens ou les infirmiers, un frottis cervico-utérin dans le cadre du dépistage pour les médecins et les sages-femmes ou la remise du kit DOCCR par le pharmacien ;
- **Réalisation d'un acte relatif à un diagnostic réalisé au décours du bilan de prévention** : une consultation avec examen clinique et prescription d'examens complémentaires pour les médecins et les-sages-femmes (G, GS, C, CS – hors consultations complexes et très complexes) et électrocardiogramme pour les médecins.

*Ces actes de prévention et de diagnostic seront pris en charge par l'assurance maladie dans les conditions de droit commun (un seul acte ou consultation parmi ceux listés peut être facturé en sus, par « Bilan Prévention »).*

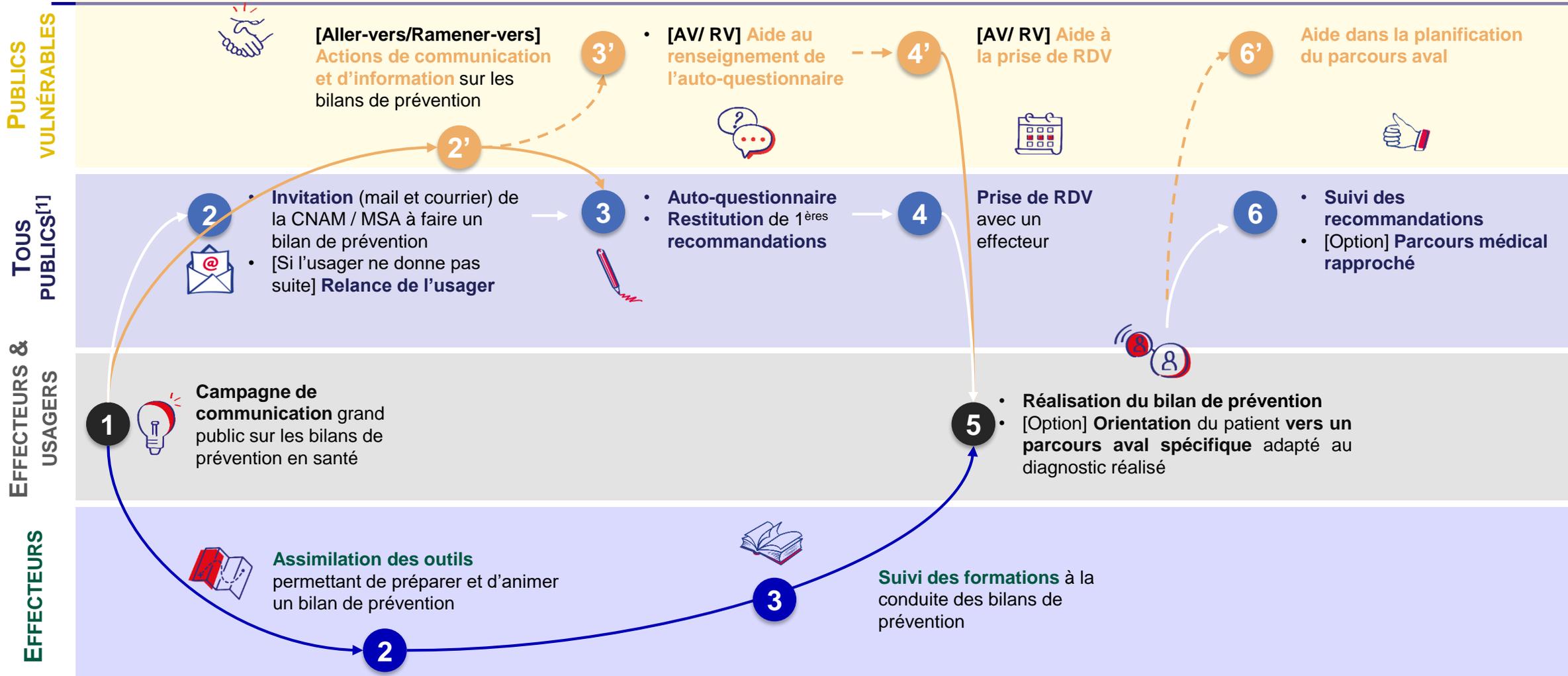
***La facturation de ces actes complémentaires ne doit pas être systématique et ne doit être réalisée que dans les cas où un besoin a été identifié lors du déroulement du bilan de prévention.***

# La stratégie d'aller-vers et de ramener-vers

---

- Afin de rendre le dispositif des bilans de prévention **pleinement opérationnel et d'en potentialiser l'impact en matière de prévention et de santé publique**, le HCSP recommande de construire et mettre en œuvre une stratégie **d'aller-vers** efficace à destination de tous les publics, avec une attention particulière pour **les publics les plus vulnérables et/ou éloignés** du système de santé.
- Cette stratégie d'aller-vers et de ramener-vers **définit les populations ciblées** ainsi que les **grands principes qui encadreront les actions à mener à l'échelle nationale** (conventions de partenariats et mobilisation des réseaux) **et au niveau régional** (approche large d'information et de promotion via le ramener-vers et ciblage fin grâce à l'aller-vers).
- La stratégie d'aller-vers et de ramener-vers devra être **déclinée en une feuille de route opérationnelle par chaque ARS** afin que celles-ci puissent préparer et lancer, en collaboration avec leurs partenaires, les actions d'aller-vers et de ramener-vers

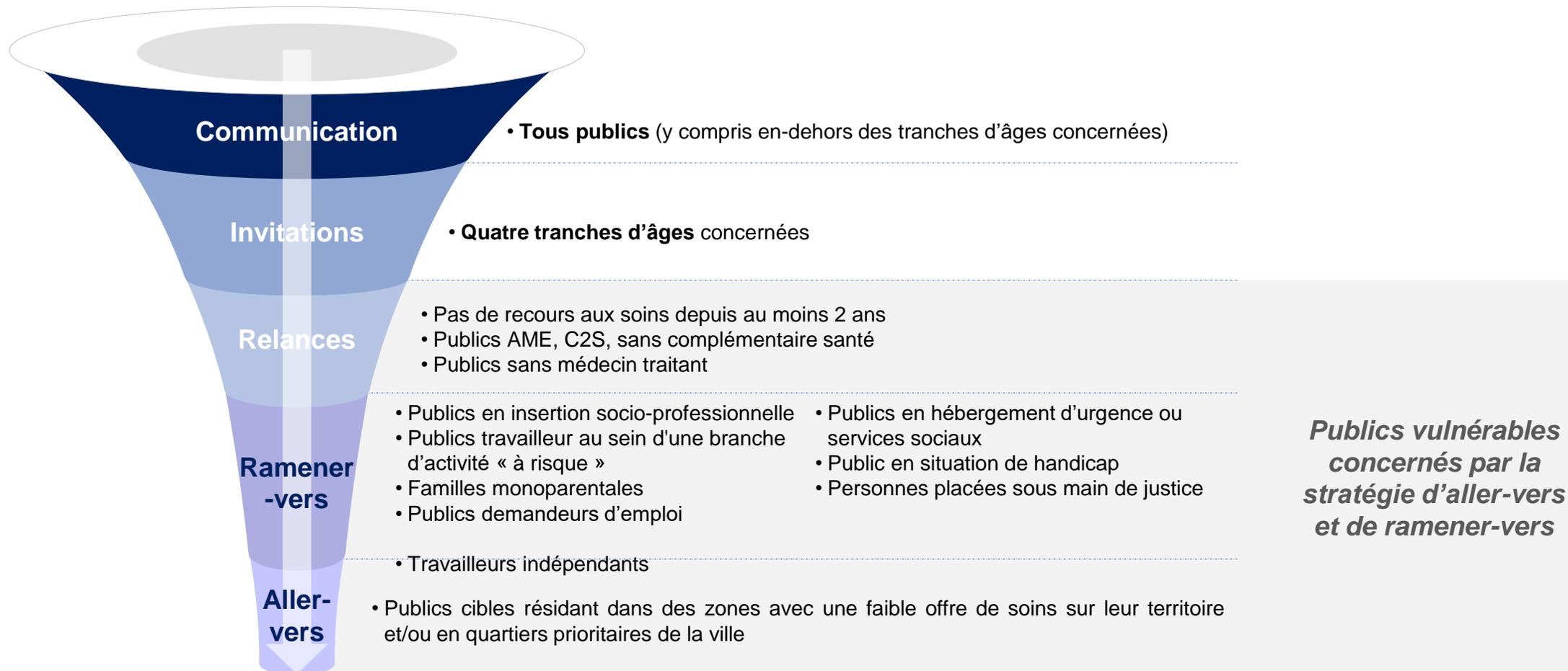
# Insertion des actions d'aller-vers et ramener-vers dans le parcours du dispositif



[1] : incluant les publics vulnérables

# Insertion du public cible de ces actions dans la stratégie de communication globale

Cette stratégie prévoit des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des Français, avec un accent particulier mis sur les publics vulnérables dans le cadre de l'aller-vers et du ramener-vers



# Objectif et modalités d'actions des opération AV/RV

## Objectif

Cibler les publics les plus vulnérables et éloignés du système de santé

- Publics sans recours aux soins depuis au moins 2 ans **45-50** **60-65**
- Publics AME et C2S, sans complémentaire santé
- Publics sans médecin traitant
- Publics travaillant dans une branche d'activité considérée comme à risque (nettoyage, voirie, livreurs plateforme...) **18-25** **45-50**
- Publics en insertion socio-professionnelle (notamment les sorties ASE) **18-25**
- Publics en situation de monoparentalité **18-25** **45-50**
- Publics demandeurs d'emploi **45-50**
- Travailleurs indépendants (notamment ceux présentant des difficultés pour verser les cotisations) **45-50**
- Publics en hébergement d'urgence ou précaire (gens du voyage, migrants, habitat informel) ou fréquentant des services sociaux (accueil de jour, distribution aide alimentaire etc.)
- Publics en situation de handicap
- Personnes placées sous-main de justice
- Publics résidant dans des zones avec une faible offre de soins sur leur territoire et/ou en quartier prioritaire de la politique de la ville

## Moyens

Des partenariats nationaux mobilisant les caisses et leurs réseaux et des actions territoriales pilotées par les ARS



Mobilisation du réseau des caisses pour cibler les publics vulnérables, conduire des actions d'aller-vers et de ramener-vers structurées et personnalisées et proposer les Bilans Prévention grâce à leurs moyens propres (centres médicaux, IDE,...)

Articulation institutionnelle



Approche large d'information et de promotion des rendez-vous via le ramener-vers (partenariats avec les acteurs de proximité des publics cibles, y compris hors du champ de la santé) et approche ciblée d'aller-vers pour la réalisation des rendez-vous (proposition de RDV aux publics ciblés par les acteurs de proximité aptes à les réaliser)